

Notre simulation

Fabien compare ses cotisations et sa retraite selon son statut

Simulation réalisée avec CERFrance Hautes-Pyrénées

EARL des Coteaux de Bigorre : 150 ha de céréales.
Christophe, le gérant, possède 60 % des parts sociales.
 A 22 ans, **Fabien s'installe avec 40 % des parts sociales.**
L'EARL dégage 35 000 € par associé,
 avant cotisations et impôts.

On considère que Fabien aura une rémunération constante sur sa carrière complète jusqu'à sa retraite (172 trimestres).



Fabien est subordonné à Christophe et ne peut pas le révoquer seul. Il peut donc être associé salarié.

Fabien évalue 4 cas avant de décider de son statut et de sa rémunération

Paran	Non-salarié agricole		Salarié agricole	
	Hypothèse 1 17 000 €	Hypothèse 2 30 000 €	Hypothèse 3 17 000 € (environ un smic en net)	Hypothèse 4 30 000 €
Rémunération du travail				
Rémunération du capital	18 000 € = 35 000 € - 17 000 €	5 000 € = 35 000 € - 30 000 €	18 000 € = 35 000 € - 17 000 €	5 000 € = 35 000 € - 30 000 €
Assiette sociale	35 000 € = rémunération du travail et du capital		17 000 € 30 000 € = rémunération du travail	
Cotisations sociales sur la rémunération du travail	13 100 €		5 500 € 12 200 €	
CSG-CRDS sur la rémunération du travail et du capital	3 900 €		3 200 € 1 400 €	
Total des prélèvements sociaux (cotisations sociales + CSG-CRDS)	17 000 €		8 700 € 13 600 €	
Prestations vieillesse annuelles (retraite de base + retraite complémentaire)	20 500 €		8 600 € 15 150 €	

L'assiette des cotisations sociales est plus importante en non-salarié qu'en salarié : il est normal que les cotisations dues soient plus élevées. Fabien perçoit en non-salarié la meilleure retraite.

Les montants indicatifs, pour une carrière complète, sont calculés selon les conditions actuelles. Remarque : les autres prestations sociales (familiales, maladie, etc.) sont quasi équivalentes entre les deux statuts.

Si Fabien veut diminuer ses cotisations sociales, il a intérêt à choisir le statut de salarié, avec une rémunération modeste. Mais en contrepartie, sa retraite sera faible ! Il doit dans ce cas placer son épargne pour compléter sa retraite.